

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT BEAC-160

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE

BY-LAW BEAC-160

AVIS PUBLIC est donné que le règlement suivant :

PUBLIC NOTICE is given that the following bylaw:

BEAC-160 Règlement autorisant un emprunt de 2 333 040,35 \$ pour des honoraires professionnels (ingénieurs et architectes) pour la préparation des plans et devis, concernant des travaux de rénovation et mise aux normes du Centre récréatif de Beaconsfield

BEAC-160

By-law authorizing a loan of \$2,333,040.35 for professional fees (engineers and architects) for the preparation of plans and specifications for the renovation work and upgrading of the Beaconsfield Recreation Centre

a été approuvé :

- par le Conseil à la séance extraordinaire du 11 mars 2024;
- par les personnes habiles à voter les 19 et -20 mars 2024;
- par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 juillet 2024.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau ou sur demande par courriel au greffe-registry@beaconsfield.ca

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

was approved:

- by Council at the special meeting held on March 11, 2024;
- by the qualified voters on March 19 and 20, 2024;
- by the "Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation" on July 4, 2024.

This by-law is now deposited at the City Clerk's office and is available for consultation by any interested party during regular office hours or upon request by email at greffe-registry@beaconsfield.ca

The by-law shall enter into force upon publication.

Donné à Beaconsfield, le 10 juillet 2024.

Given at Beaconsfield, on July 10, 2024.

Me Dominique Quirk Greffière adjointe Assistant City Clerk